

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

178x19

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT DES VOIES **AVENANT N°1 – AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHÉ** **LOT 1 : VRD**

Un marché à procédure adaptée ouverte sous la forme d'un accord cadre à bons de commande multi attributaires, en application des articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été lancé pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, sous le numéro 2016/TX/0041.

Par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Sénateur-Maire à signer le marché pour un montant annuel maximum de 1 150 000,00€ HT pour le lot n°1 avec les attributaires :

- GAGNERAUD
- EIFFAGE Méditerranée
- Groupement SATR/GIL

Par ailleurs, en application de la loi NoTRe à compter du 01^{er} janvier 2020, la Métropole absorbera les voiries communales.

En attendant cette échéance la commune conserve la Maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin de l'année.

Afin de pouvoir lancer les projets importants et sensibles avant ce transfert de compétences et en assurer la réalisation, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant initial du marché.

Par avenant, il est ainsi proposé de porter le montant maximum annuel à 1 322 500 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant s'élève à 15%.

La commission M.A.P.A s'est réunie le 02/09/2019 et a émis un avis favorable quant à la signature de cet avenant.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°1 avec les entreprises titulaires du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

VU la délibération en date du 23 février 2017,

VU l'avis de la commission M.A.P.A en date du 2 Septembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signifier aux titulaires du lot n°1 du marché relatif aux travaux d'entretien de voirie et d'aménagement des voies l'avenant N°1 portant augmentation du montant maximum du marché,

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter l'avenant N°1 pour augmentation du montant maximum du marché.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA